



HAL
open science

Le bois sur les marchés

Dominique Juillot

► **To cite this version:**

Dominique Juillot. Le bois sur les marchés. Revue forestière française, 2003, 55 (3), pp.203-215. <10.4267/2042/5176>. <hal-03534996>

HAL Id: hal-03534996

<https://hal.science/hal-03534996v1>

Submitted on 19 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

2. LE BOIS SUR SES MARCHÉS

Pour renforcer la filière-bois en améliorant sa compétitivité, et pouvoir ainsi transformer et vendre ses produits, il faut d'abord comprendre les marchés et leurs évolutions, évaluer les forces et les faiblesses de nos industries, définir les orientations à prendre pour se renforcer.

C'est à cette analyse, partant de l'aval de la filière pour remonter ensuite à son fonctionnement interne, que nous nous sommes livrés, avec les nombreuses personnes rencontrées à l'occasion de la mission.

2.1 LA SITUATION GÉNÉRALE : DES OPPORTUNITÉS, DANS UN SECTEUR QUI ÉVOLUE

Les auditions font ressortir de façon très convergente trois éléments principaux :

Trois tendances :

- de bonnes perspectives de demande
- des produits qui évoluent
- une concurrence très présente

— des perspectives ouvertes en matière de demande sur les marchés,
— des évolutions structurelles fortes concernant la nature des produits,
— des concurrences internationales très sensibles, mais fluctuantes.

Ces grandes tendances sont décrites ici, un diagnostic plus précis par marché étant évoqué au § 2.2 avec les orientations d'action proposées.

2.1.1 Des places à prendre sur les marchés

Trois tendances lourdes ressortent de façon très nette des auditions menées en matière de **demande en volume** :

Le marché de l'habitat au sens large, principal débouché du bois, n'est pas en croissance.

- **Pour les marchés liés à l'habitat, il y a des places à prendre pour le bois, par rapport aux autres matériaux, dans un marché globalement stable.**

Ces marchés (charpentes, ossatures de bâtiment, menuiserie, planchers, parquets, éléments d'agencement intérieur ou de revêtement externe, et indirectement l'ameublement) constituent le débouché principal des bois français, en volume et en valeur. La situation démographique de la France et des pays d'Europe de l'Ouest ne donne pas de perspectives de développement, en volume global tous matériaux confondus, à tous ces marchés. En revanche, la part du bois par rapport aux autres matériaux y est faible, en France, comparée à d'autres pays : environ 10 % en valeur, pour le secteur du bâtiment. L'opportunité à saisir est donc celle d'un élargissement de la part du bois dans un marché où il est en position modeste actuellement, et non celle d'un développement global du marché.

Mais la part du bois y est modeste : environ 10 % dans le bâtiment.

L'enjeu, accessible, est de l'augmenter fortement.

Cette analyse n'est pas nouvelle. Elle était déjà à la base de la loi sur l'air de 1996, et de l'accord cadre Bois Construction Environnement de 2001. Mais les évolutions en la matière nécessitent des efforts importants.

Pour cela, il faut faire évoluer les habitudes de consommation...

La faible place actuelle du bois tient en effet à des raisons multiples, dont certaines sont culturelles ou historiques : la place du bois dans la construction est un élément de différenciation bien connu entre les pays latins et les pays anglo-saxons, germaniques ou scandinaves.

...améliorer les performances techniques des produits,

D'autres sont liées à la nature de l'offre faite au client final. Chacun reconnaît que le bois bénéficie d'un avantage de nature affective par rapport à d'autres matériaux ; mais cet avantage ne suffit pas à compenser une moins bonne image (justifiée ou non) en termes d'entretien, de pérennité, de résistance au feu, voire simplement de simplicité de mise en œuvre. Comme nous l'a résumé un négociant en produits pour le bâtiment lors de son audition, **l'acheteur d'une fenêtre en PVC ne se demande pas s'il aime le pétrole ou le plastique plus que le bois, mais si le service rendu, y compris l'entretien futur, sera meilleur ou moins bon, à prix égal.**

...améliorer le service rendu au client.

Tous les éléments de différenciation compétitive du bois par rapport aux autres matériaux devront donc faire l'objet d'un examen rigoureux et d'actions déterminées, pour gagner des parts de marché.

Dans ce secteur, pour améliorer la compétitivité, la petite dimension des entreprises de la filière impose de conduire beaucoup d'actions collectives : recherche, développement, promotion, communication.

La différence de structures professionnelles entre les entreprises de la filière-bois et celles de filières concurrentes dans le domaine du bâtiment apparaît dès les auditions comme un aspect essentiel, à traiter spécifiquement : un tissu d'entreprises très atomisé tel que celui de la filière-bois peut faire preuve d'un très bon professionnalisme individuel, mais il n'a pas les mêmes moyens de marketing, de promotion, de communication, de recherche développement qu'un secteur beaucoup plus concentré. Les besoins de financement des entreprises n'y appellent pas non plus les mêmes outils. **Les actions à prendre en compte collectivement, dans un cadre interprofessionnel, y sont donc essentielles : elles feront l'objet d'un développement spécial au chapitre 3.**

• **Pour les marchés d'utilisation des fibres (panneaux et pâtes à papier), la demande mondiale en volume devrait continuer à progresser régulièrement, sur le moyen terme.**

Pour les industries de la pâte à papier et du panneau, la demande mondiale va continuer à augmenter, à moyen terme.

Toutes les études prospectives effectuées récemment font en effet état à l'horizon 2015 d'une pénurie de fibre de bois, à l'échelle mondiale : la croissance de la Chine et de l'ensemble des pays d'Asie s'accompagne en effet d'un fort accroissement de leur consommation, actuellement très faible par rapport à celle des pays développés. Cette tendance ne fait d'ailleurs que prolonger celle constatée depuis plusieurs décennies, au-delà des fluctuations conjoncturelles des marchés de la pâte et des panneaux.

Le recyclage de vieux papiers atteint ses limites.

Le développement du recyclage comme source d'approvisionnement des usines papetières, qui a permis de freiner temporairement la progression des besoins en fibres, est actuellement assez proche de sa limite théorique dans les pays développés : la probabilité d'une inversion de tendance, pour cette demande croissante en fibres vierges, est donc faible.

Les situations particulières du marché de la pâte et de celui des panneaux sont évoquées au § 2.2.

• **Le marché du bois énergie est lui aussi a priori très bien orienté à moyen terme.**

...et les perspectives sur le bois énergie sont favorables.

Les perspectives de développement liées au renchérissement quasi certain du pétrole et du gaz à moyen terme sont favorables, et l'évolution des techniques a relancé ce marché, avec le soutien des pouvoirs publics. Le développement très significatif des chaufferies collectives et industrielles et la modernisation du chauffage domestique depuis quelques années montrent que cette évolution favorable est maintenant bien engagée, malgré un niveau de prix du gaz et du pétrole qui ne traduit pas le déséquilibre prévisible des marchés de l'énergie.

2.1.2 Vers plus de valeur ajoutée, plus de services, plus de standardisation

La structuration des marchés évolue :

Voulant partir des marchés de consommation, nous avons examiné au cours de la mission chacun des grands secteurs de débouché des bois, à l'aval de la filière : bâtiment et travaux publics, ameublement, emballage, papier carton, énergie. La traditionnelle coupure entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de feu devait nous donner quelques clés d'analyse complémentaires, en distinguant :

les distinctions traditionnelles entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de feu...

— les utilisations en bois massif, *a priori* les plus valorisantes puisqu'elles tirent parti de la structure propre du matériau,
— les utilisations sous forme de fibres, recomposées en produits semi-finis industriels (panneaux ou pâtes à papier), ou de molécules utilisées directement pour la production énergétique ou la chimie.

À l'issue des auditions, ces lignes de partage apparaissent parfois un peu simplistes, pour guider les actions futures.

C'est d'abord **la limite entre bois massif et bois reconstitué qui apparaît de moins en moins pertinente** : le développement de techniques de fabrication de produits composites a permis de concevoir des produits industrialisés dont les qualités d'aspect, de structure, d'homogénéité, de simplicité de mise en œuvre ou de coût se comparent avantageusement à celles du bois massif.

... s'estompent avec le développement des produits composites ou reconstitués.

Ouverte depuis plusieurs décennies avec le lamellé-collé, cette tendance se développe avec l'apparition de nouveaux types de panneaux, ou avec des techniques de renforcement de poutres utilisées en structure.

C'est là un thème de recherche prioritaire, et un sujet de réflexion à développer pour les forestiers.

Elle doit faire réfléchir tous les acteurs de la filière. Les chercheurs y trouvent avec le développement des produits composites un champ d'investigation privilégié⁽⁸⁾. Et pour les forestiers, la priorité traditionnellement donnée au bois d'œuvre n'est sans doute plus suffisante à terme, en tout cas exprimée aussi globalement.

(8) On citera, par exemple, le développement de matériaux polymères mixtes à base de fibres végétales, utilisés dans l'industrie automobile en substitution des matières plastiques traditionnelles, pour en faciliter le recyclage.

La concurrence intermatériaux se fait au sein de chaque type de produit, et non par grand marché.

Par ailleurs, sur tous les marchés d'aval, **la tendance à faire coexister le bois avec d'autres matériaux dans les mêmes produits** apparaît comme irréversible : c'est vrai de longue date dans le meuble, mais maintenant aussi dans le bâtiment.

La concurrence intermatériaux ne se présente donc plus en situation d'exclusivité, à gagner ou à perdre, marché par marché : "maison bois" contre "maison de maçon", ou menuiserie bois contre menuiserie PVC ou aluminium. C'est le service apporté par le bois, dans une offre souvent plus globale, qui est déterminant.

Les segments de marché répondent à des logiques différentes : esthétique et innovation sur le haut de gamme, standardisation et coûts sur le bas de gamme.

Enfin, sur chaque marché, les **différences entre segments de marché** sont souvent apparues comme très significatives. Dans le meuble comme dans le bâtiment, le haut de gamme se différencie par une forte obligation de recherche esthétique et d'innovation permanente. Le marché de masse est caractérisé quant à lui par une contrainte impérieuse de standardisation et de coût, impliquant d'ailleurs souvent une technicité élevée.

Dans tous les cas, **la tendance à la "remontée de valeur ajoutée dans la filière"** est apparue forte. Pour faire face à la concurrence des autres matériaux sur les marchés de produits finis, les fournisseurs en contact avec le client final veulent des produits aux caractéristiques parfaitement connues et homogènes, ne nécessitant que fourniture directe ou pose. Les industries de deuxième transformation doivent donc leur fournir des éléments prêts à l'emploi, ne nécessitant aucune valeur ajoutée de fabrication supplémentaire (hors découpe et pose). Pour cela, les industries de première transformation doivent être en mesure de fournir elles-mêmes des produits semi-finis aux caractéristiques parfaitement standardisées. Leur propre approvisionnement en forêt doit être adapté à cette exigence d'homogénéisation de la production : c'est donc toute la structure de la filière jusqu'à son amont forestier qui est mise en cause pour répondre à cette demande de l'aval.

De l'aval à l'amont, chaque niveau de la filière doit fournir des produits de plus en plus standardisés.

2.1.3 Des concurrences internationales fortes, mais instables

Deux domaines sensibles ont été très souvent évoqués par les professionnels lors des auditions : la concurrence de la **Chine**, et celle des **Pays d'Europe centrale et orientale**. Cette concurrence s'exerce sous des formes diverses : délocalisation de productions précédemment assurées en Europe de l'Ouest, concurrence sur les marchés traditionnels d'exportation ou sur les marchés émergents, voire concurrence sur le marché intérieur français de produits finis.

La concurrence de la Chine et des Pays d'Europe centrale et orientale s'exerce pour la menuiserie, le meuble, l'emballage.

Les secteurs de marché les plus sensibles sont ceux où la part des salaires dans les coûts totaux est élevée, et où les coûts de transport rapportés à la valeur des produits sont assez réduits : la menuiserie, le meuble, les éléments d'emballage sont les plus visés. Sur chacun de ces marchés, la compétition est très forte sur les coûts, et les pays concurrents bénéficient (en tout cas actuellement) d'un avantage compétitif très important sur les salaires, et aussi, souvent, sur les coûts environnementaux.

Il s'agit plutôt de situations de transition :

Ces situations de concurrences fortes, et assez récentes, sont toutefois ressenties comme instables : les marchés de consommation des pays

l'évolution des marchés locaux, des salaires, des disponibilités en bois, devrait régulariser les conditions de concurrence.

d'Europe de l'Est comme, surtout, ceux de la Chine se développent rapidement, les écarts de salaires sont voués à se réduire, surtout dans le cadre européen élargi, et les coûts de transport augmentent avec ceux de l'énergie. Les disponibilités en bois dans ces pays concurrents sont par ailleurs en général assez limitées, sous réserve de l'accès aux disponibilités russes qui sont considérables. Il s'agit donc plutôt de situations de transition, mais sur des durées de l'ordre de la dizaine d'années.

La certification est à développer, pour éviter les distorsions environnementales et sociales entre pays producteurs.

Pendant cette période de transition, l'importance de la normalisation et des démarches de certification apparaît essentielle : il s'agit en effet de réduire les inégalités de concurrence résultant d'exigences sociales ou environnementales moins fortes. En particulier, les exigences en matière de certification forestière dans les pays d'origine des bois (et notamment en Russie) justifient des actions déterminées.

Il ne faut pas oublier dans cette analyse de concurrence internationale les pays d'Europe de l'Ouest ou du Nord, déjà intégrés dans l'Union européenne. Avec des situations socio-économiques comparables aux nôtres, ce sont à court terme les efforts d'adaptation au marché, et à moyen terme les efforts de recherche développement qui sont déterminants sur les marchés. Force est de constater que la situation de la France n'est pas toujours très favorable dans ces deux domaines, et nécessite donc des efforts ciblés, évoqués plus loin.

Les conditions nécessaires au développement des exportations doivent aussi être examinées.

Il ne faut pas non plus oublier que l'existence d'une concurrence internationale peut être une opportunité à l'exportation autant qu'une menace à l'importation. La présence française à l'exportation suppose des efforts très structurés et soutenus, que ce soit pour maintenir et développer des courants existants (par exemple, les exportations de sciages feuillus), ou pour en créer de nouveaux. Des démarches collectives⁽⁹⁾ sont souvent indispensables en la matière, en raison des conditions de régularité de volumes à fournir, de référencement ou d'organisation de la logistique. La France est le seul grand pays producteur sur le pourtour méditerranéen. Cet atout pourrait être mieux valorisé en matière d'exportation vers les pays du Maghreb : cela nécessite, à partir de la demande du marché, une analyse technique et économique des conditions à remplir, et un programme d'actions à mener pour atteindre les objectifs retenus.

*
* *

Certains marchés du bois sont en situation de développement (fibres, énergie), pour d'autres plus stables le bois peut gagner des parts de marché (bâtiment).

Cette analyse sur les opportunités et les menaces des marchés du bois, menée avec les professionnels, fait apparaître des possibilités d'ouverture importantes, sur des marchés en croissance. Mais les enjeux concurrentiels y sont forts.

Face à cette situation, la filière française du bois a des atouts.

Le bois, "écomatériau" d'avenir, seul matériau renouvelable avec le textile, jouit d'une bonne image dans le public : tout le monde aime le bois. La qualité du massif forestier français, et la place assez modeste qu'occupe le

(9) Telles que la démarche "French Timber" pour l'exportation des sciages.

Pour faire face à une concurrence très active, les exigences de compétitivité et d'adaptation à la demande sont très fortes.

Une meilleure liaison forêt-industrie est un atout économique, un enjeu de développement local, et un élément de la politique de lutte contre l'effet de serre.

La structuration interprofessionnelle, et la liaison entre forêt et industries, seront vues aux chapitres 3 et 4.

Seuls sont décrits ici les axes stratégiques proposés pour les actions individuelles ou collectives spécifiques à chaque marché.

bois dans l'ensemble du secteur du bâtiment, lui donnent l'opportunité d'un développement significatif.

Cela ne suffit pas car, dans le même temps, la concurrence internationale est très présente, et les professions concurrentes, très structurées, cherchent aussi à progresser.

Le gain de parts de marché ne se fera donc qu'au prix d'un effort très soutenu, systématique, portant sur l'adaptation permanente aux marchés, l'innovation, la recherche d'amélioration de compétitivité à tous les stades de la filière. Beaucoup de ces efforts relèvent d'actions collectives de la filière, parce que la faible taille moyenne des entreprises ne leur donne pas la taille critique nécessaire à une action efficace. C'est le cas par exemple en matière de communication, de promotion, de recherche et développement, voire simplement d'investissements.

La liaison entre forêt et industries du bois doit être elle aussi refondée. Bien au-delà de la concurrence économique entre plusieurs filières de production, c'est l'intérêt collectif de la France de privilégier ce lien, comme on l'a vu au chapitre 1.

C'est aussi un enjeu de développement local, et un enjeu de compétitivité pour les industries. Les moyens concrets d'améliorer cette liaison seront examinés au chapitre 4.

2.2 QUELLES ORIENTATIONS, SUR CHAQUE MARCHÉ ?

L'examen qui précède conduit à rechercher, marché par marché, tous les points sensibles en matière de progrès de compétitivité possibles. Ces points peuvent relever d'actions individuelles des entreprises, d'actions collectives professionnelles ou interprofessionnelles, ou d'actions publiques.

Deux catégories d'actions déjà évoquées relèvent principalement d'actions collectives, ou publiques : la **structuration interprofessionnelle, et la refondation des liaisons forêt-industrie**. Elles seront décrites aux chapitres 3 et 4 ci-après.

Les autres actions à mener sont directement liées à chaque marché, et relèvent pour l'essentiel d'actions propres à chaque entreprise ou chaque branche professionnelle. Avec un rapide diagnostic de chaque secteur, seuls les axes stratégiques de ces actions sont proposés ici, pour assurer la cohérence des politiques collectives ou individuelles menées. Ces points devront évidemment être repris avec les acteurs directement concernés. Les annexes⁽¹⁰⁾ donnent des éléments de compréhension plus détaillés sur certains secteurs.

2.2.1 La construction

Comme on l'a vu, le but est ici de développer la part de marché du bois, à partir d'un niveau initial de 10 % qui apparaît modeste. L'accord cadre

(10) Cf. annexe 3 (p.249), annexe 4 (p. 254), annexe 5 (p. 257) et annexe 6 (p. 262).

L'objectif est de passer de 10 % à 12,5 % de bois dans la construction...

Bois Construction Environnement signé en 2001 se fixait un objectif de 12,5 % en 2010.

L'atteinte de cet objectif nécessite d'abord une bonne compréhension des tendances lourdes du marché, constatées depuis quelques années :

...en s'adaptant aux nouvelles tendances du marché...

— les “systèmes constructifs” se substituent peu à peu aux produits ou procédés : il faut apporter des solutions complètes, et non des produits,

— le bois est utilisé avec d'autres matériaux, pour optimiser les procédés de construction (plancher bois-béton, menuiserie bois-aluminium, par exemple),

— de nouveaux matériaux reconstitués, à base de bois, en optimisent les caractéristiques : LVL, OSB, etc.

— les traitements améliorant la durabilité du bois, traditionnellement considérée comme un de ses points faibles, se développent.

...et aux exigences réglementaires.

Les exigences réglementaires nationales s'accroissent en matière d'isolation thermique ou acoustique. Dans le même temps, l'évaluation des produits de construction se fait de plus en plus en fonction de règles définies au niveau européen : le “marquage CE” résultant de la directive européenne 89-106 nécessite le développement dans chaque entreprise de systèmes de gestion de la qualité, à défaut desquels le bois perdra des parts de marché.

Les priorités :

La faible concentration des entreprises de la filière bois-construction nécessite, face à ces enjeux, de privilégier quelques orientations collectives fortes :

- développer l'ingénierie bois

— **développer une ingénierie adaptée au bois**, les études à mener pour une solution bois apparaissant souvent comme un obstacle insurmontable pour les autres professions,

- aider les entreprises à s'adapter aux évolutions réglementaires

— **mettre en place une assistance technique** de proximité pour faciliter l'adaptation des entreprises et des prescripteurs au contexte réglementaire national et européen,

- améliorer les performances techniques

— **améliorer les performances du bois** dans tous les domaines où il est considéré (à tort ou à raison) comme moins bon : entretien, durabilité, mais aussi résistance au feu, acoustique, effet des traitements de surface, recyclage en fin de vie,

- communiquer sur les qualités du bois.

— **communiquer sur le bois auprès du public**, en centrant le message sur les qualités propres du bois et sa complémentarité avec d'autres produits, sans se contenter de l'aspect affectif : celui-ci n'est pas suffisant au moment de l'acte d'achat, et peut le cantonner à des créneaux de peu d'avenir.

Il faut nouer des alliances avec les constructeurs généralistes.

Des actions plus spécifiques au développement de certaines professions sont par ailleurs nécessaires. En particulier, l'implantation d'entreprises industrialisées de maisons à ossature bois peut se développer, avec une réflexion d'aménagement territorial tenant compte des marchés : *a priori*, la zone d'intervention d'une entreprise de ce type est en effet de dimension au moins régionale. La mise en place et la formation d'entreprises de pose, de dimension beaucoup plus modeste, doivent se faire en parallèle pour accompagner un développement de ce marché.

Un programme cadre de relance de l'utilisation du bois dans la construction a été établi.

La construction en bois est par ailleurs trop souvent comprise comme une alternative complète aux autres modes de construction⁽¹¹⁾, alors que les évolutions citées plus haut montrent la tendance à l'interpénétration des procédés constructifs : **les entreprises de la filière ont donc intérêt à chercher des alliances avec leurs "concurrents" des autres filières de construction, plutôt que de s'opposer frontalement.**

Il repose...

Depuis 1998, grâce à une initiative concertée des professionnels du bois et du BTP et de l'ADEME, menée notamment avec l'appui des ministères chargés du Logement et de l'Agriculture, un programme cadre de relance de l'utilisation du bois dans la construction a pu être négocié.

Cette démarche a été validée au niveau interministériel en janvier 2000 comme porteuse d'une triple opportunité stratégique :

- une perspective de valorisation accrue du patrimoine forestier, notamment suite aux tempêtes de 1999 et au "Rapport Bianco",
- une contribution notable à la "haute qualité environnementale" des bâtiments (HQE) et à la lutte contre l'effet de serre par le stockage du carbone dans le bois mis en œuvre, et par l'utilisation d'un matériau renouvelable à faible contenu énergétique,
- un cadre dynamique pour élargir et structurer l'activité de la filière-bois (scieries, panneaux, menuiserie charpente).

Cette démarche a été à plusieurs reprises citée en exemple chez nos voisins européens, pour son originalité et son ampleur.

Elle est principalement fondée sur la mise en place de deux instruments d'action complémentaires :

... sur l'accord cadre Bois Construction Environnement, signé le 28 mars 2001...

1) L'accord cadre Bois Construction Environnement signé le 28 mars 2001 par huit ministres, l'ADEME, et neuf organisations professionnelles. À travers un plan d'action en 10 points et des engagements de chaque signataire, il fixe, comme objectif, d'augmenter en 10 ans de 25 % la part de marché du bois parmi les matériaux de construction.

... et sur le décret d'application de la loi sur l'Air de 1996, non encore signé.

2) Un décret (à prendre en application de la loi sur l'Air du 30 décembre 1996) conduisant les maîtres d'ouvrages à choisir et afficher publiquement le niveau d'intégration du bois dans les bâtiments qu'ils construisent.

Dès 2001, des travaux prometteurs ont été engagés dans le cadre de cet accord à travers six groupes de travail réunissant les professionnels et l'État signataire. Ils portent sur la recherche, les solutions constructives, l'observatoire, la formation, les normes et règlements techniques, la communication... Il faut noter que, depuis le début 2002, cette dynamique s'est fortement ralentie... au point de s'interrompre.

Le retard de parution du décret est très mal compris.

Malgré un travail de préparation très important mené par les services de l'État et les partenaires professionnels, le décret d'application de la loi sur l'Air n'a en effet toujours pas pu être signé. Qu'il vienne de difficultés juridiques, maintenant résolues, ou d'un volontarisme politique et administratif

(11) Le bois dans le bâtiment, ce n'est pas uniquement le chalet 100 % bois...

insuffisant, ce retard a provoqué une vive incompréhension parmi les acteurs et partenaires de cette démarche.

Ce décret, en effet, en représente le véritable catalyseur.

Les travaux préparatoires à relancer par le ministère chargé du Logement doivent maintenant impérativement aboutir très vite, sauf à enlever toute crédibilité sur ce sujet aux autorités politiques et administratives concernées.

Il faut le publier très rapidement, et relancer la dynamique de l'accord cadre.

L'opportunité et le contenu de ce projet de texte sont maintenant approuvés par tous les ministères et toutes les professions concernées. Ses modalités d'application sont même déjà formalisées et testées auprès des architectes et prescripteurs.

Le succès de cette démarche exemplaire, interministérielle et interprofessionnelle, repose aujourd'hui sur une réelle volonté politique. Il n'en résultera, pour l'État, aucun risque, ni aucun coût budgétaire significatif alors même que les bénéfices à en attendre pour le développement durable, le BTP, et la filière-bois sont considérables. Il s'agit donc là d'une priorité majeure qui peut et doit être traduite par des décisions concrètes immédiates. Ses éléments sont, à ce jour, tous réunis.

2.2.2 Le marché du meuble

Le marché du meuble n'est pas en croissance structurelle. L'innovation permanente, et la recherche de gains de productivité dans la fabrication, sont les enjeux majeurs.

C'est le deuxième en valeur pour la filière, après le bâtiment. Son chiffre d'affaires est proche de 9 milliards d'euros, pour 17 000 entreprises regroupant plus de 110 000 salariés. Ce secteur est importateur net, avec un solde commercial déficitaire de plus de 2 milliards d'euros.

Ses évolutions conjoncturelles sont directement liées à la consommation des ménages. Il a par ailleurs connu depuis une trentaine d'années des changements structurels forts, liés à l'évolution des modes de vie.

D'un marché de masse, porté par les valeurs de tradition et de patrimoine et favorisant le style rustique, on passe à deux marchés assez distincts : le "bas de gamme", où la priorité est donnée aux fonctions à remplir et à la réduction des prix, et le "haut de gamme", nécessitant une innovation permanente. Les meubles de style contemporain en panneaux plaqués représentent maintenant les deux tiers du marché en valeur, et 80 % en nombre de meubles achetés.

Globalement, l'évolution des modes de vie et les arbitrages budgétaires des ménages réduisent tendanciellement la part du meuble dans les dépenses totales.

Le marché est commandé par les réseaux de distribution.

L'automatisation des processus de fabrication pour les meubles d'entrée de gamme, en panneaux, y réduit la part des coûts salariaux. La tendance à la délocalisation vers des pays à coûts salariaux plus réduits y reste donc limitée, même si elle existe. Elle peut être plus importante pour les meubles en bois massif, de fabrication plus artisanale, qui font souvent l'objet de sous-traitances délocalisées.

Les circuits de distribution évoluent eux aussi, la part des spécialistes ameublement se réduisant au profit des généralistes de l'équipement du foyer, et des enseignes "jeune habitat". Tout en prenant acte de cette

- Les priorités sont :*
- *la compétitivité des outils industriels*
 - *la liaison avec les distributeurs*
 - *le développement de l'innovation*
- évolution, il apparaît important (y compris pour les distributeurs eux-mêmes) de ne pas laisser de côté un outil de production français ou européen, au profit de produits mondiaux banalisés, sans doute moins attrayants à terme pour les clients.

L'avenir de ce secteur repose sur la compétitivité de l'outil industriel, la liaison avec les distributeurs et le développement de l'innovation.

2.2.3 Le marché de l'emballage

Il est par nature très directement lié à l'activité économique générale. Très important par les volumes de bois utilisés, qui assurent les débouchés de produits de qualité secondaire, il est très sensible aux contraintes de compétitivité et de coût.

Très sensible à la concurrence, le marché de l'emballage est un marché de services plus que de produits.

Les évolutions actuelles visent, comme dans d'autres secteurs, à fournir un service adapté à la demande du client plutôt qu'un produit (ce qui conduit certains gros producteurs de palettes à diversifier leurs productions, y compris vers d'autres matériaux que le bois).

La contrainte de productivité est encore plus forte que dans les autres secteurs, le prix étant un élément déterminant pour le client.

Les priorités vont à la réduction des coûts, et à la démarche de fourniture d'un service.

Le respect des normes de qualité environnementale apparaît aussi comme un facteur de progrès important : les deux thèmes centraux dans ce domaine sont la qualité alimentaire, pour les matériaux en contact avec les aliments, et les possibilités de recyclage.

2.2.4 Les marchés de la pâte à papier et du papier

Ils représentent en France une production de plus de 6 milliards d'euros.

L'industrie papetière est située sur un marché mondial en croissance, mais très concurrentiel.

Cette production est caractérisée par :

- une forte concentration, qui va se poursuivre ;
- une croissance très significative du marché national et mondial, avec une tendance d'augmentation de la consommation en longue période de l'ordre de 2,5 à 3 % par an. Cette croissance se répercute sur les besoins en fibre, le recyclage n'augmentant plus aussi vite ;
- une très forte internationalisation des marchés, et de l'actionnariat des entreprises, mettant la France en concurrence avec tout le reste du monde pour la compétitivité de ses sites de production, eux-mêmes caractérisés par une concentration croissante ;
- l'importance de la qualité et du coût de l'approvisionnement, celui-ci représentant couramment 40 % du coût total de production d'une usine.

L'impact des approvisionnements, en qualité et en prix, est déterminant pour la compétitivité des sites industriels.

Les sites français bénéficient de la proximité de marchés importants. Leur situation au regard de l'approvisionnement est, en gros, comparable à celle des autres sites d'Europe de l'Ouest, mais significativement moins bonne que celle de nouveaux pays producteurs de l'hémisphère Sud.

Les objectifs d'amélioration porteront sur le regroupement de l'offre, la contractualisation,

Le maintien durable en France d'une industrie compétitive, dans un marché très concurrentiel, suppose un bon accompagnement de la concentration des sites de production pour assurer la compétitivité de leur approvisionnement : poursuite des efforts de recyclage, contractualisation des achats,

la rationalisation des exploitations et des transports.

regroupements de l'offre, rationalisation de l'exploitation et des transports routiers ou ferroviaires. Ces points seront détaillés au chapitre 4.

À défaut, le risque est élevé de voir cette industrie se limiter en France progressivement à la production de quelques qualités très spécialisées. Les conséquences en seraient importantes pour l'économie des autres industries de première transformation, l'écoulement des produits connexes vers la papeterie étant essentiel à leur équilibre économique. La valorisation de certains produits forestiers, et l'aménagement du territoire, en subiraient aussi le contrecoup.

2.2.5 Le marché du panneau

En situation de surcapacité conjoncturelle, ce marché est lié aux possibilités de développement du bois dans le bâtiment et le meuble.

Européen plutôt que mondial contrairement à celui de la pâte, ce marché est en surcapacité conjoncturelle, en Europe de l'Ouest. La concurrence des pays émergents lointains y est limitée par les coûts de transport, élevés au regard de la valeur des produits. Elle existe cependant. Il faudra un peu de temps pour résorber cette surcapacité mais, à moyen terme, les évolutions technologiques lui promettent une place favorable sur les marchés du bâtiment et de l'ameublement.

Dans le passé récent, les parts de marché gagnées par le bois dans le bâtiment comme dans le meuble l'ont été principalement pour le panneau, et cette tendance est probablement durable.

Le mouvement général visant à élargir les parts de marché du bois dans le bâtiment constitue donc aussi la principale orientation à prendre en faveur de ce secteur, et constitue pour lui une opportunité à saisir.

Les évolutions technologiques sont très fortes dans ce secteur : il s'agit donc d'un domaine à privilégier en matière de recherche et développement, notamment sur les colles et adjuvants, les propriétés environnementales, les capacités de recyclage.

L'élargissement des possibilités d'approvisionnement, à partir du recyclage de produits bois en fin de vie, ou à partir de plaquettes forestières, est également un axe de travail important pour cette industrie : la concurrence ressentie actuellement entre panneaux et énergie sur l'approvisionnement en matière ligneuse (notamment sur la sciure et les écorces) pourra trouver là sa solution, en intégrant l'optimisation géographique des approvisionnements de chaque unité.

2.2.6 Le bois énergie, enjeu majeur de développement durable

Parfois encore perçu comme un marché traditionnel, limité aux zones rurales en déclin, le bois énergie est au contraire en réalité en plein essor.

Loin de son image traditionnelle, le bois énergie est un secteur d'avenir.

Correspondant à environ 40 Mm³ de bois⁽¹²⁾ et à 10 millions de tonnes-équivalent-pétrole par an, soit une valeur de 3 milliards d'euros d'importations énergétiques économisées, l'utilisation énergétique du bois permet aussi d'économiser l'émission annuelle nette de 15 millions de tonnes de

(12) Dont 30 Mm³ d'origine forestière, et 10 Mm³ d'origine diverse : élagage, arbres de haies, déchets de bois, etc.

Avec 10 millions de TEP, il économise 15 Mt de CO₂ émis dans l'atmosphère, et 3 milliards d'euros d'importations de pétrole.

Le secteur domestique, stable en volume, appelle un effort soutenu en matière de qualité.

*Les secteurs industriels et collectifs, en plein essor, nécessitent :
- un dispositif d'aide à l'investissement, celui-ci étant plus coûteux.*

- le développement d'une filière de récolte de déchets forestiers.

CO₂ dans l'atmosphère, par comparaison avec la consommation d'énergie fossile : elle est en effet neutre sur tout le cycle de vie du combustible bois, la combustion rejetant dans l'atmosphère une quantité de CO₂ identique à celle absorbée lors de la photosynthèse. Assurant 20 à 30 000 emplois équivalents plein-temps répartis sur tout le territoire, la filière bois-énergie répond aux trois objectifs (économique, écologique et social) du développement durable.

— Le secteur domestique représente 80 % du bois énergie consommé en France. Sa croissance en zone périurbaine compense son repli en zone rurale.

— Le secteur industriel consomme 15 % du bois énergie, surtout par valorisation énergétique de leurs propres déchets par les industries du bois, des panneaux ou de la pâte. La croissance du parc de chaudières est forte, seulement limitée par la disponibilité en déchets utilisables.

— Le secteur urbain et collectif ne représente encore que 5 % du bois énergie consommé, mais se développe très rapidement, le parc augmentant de 15 à 20 % par an. La rentabilité de ces installations est directement liée au cours du pétrole : au tarif actuel (certainement non durable à long terme...) d'environ 25 \$ par baril, les investissements doivent être subventionnés pour compenser leur coût plus élevé.

Alors que la hausse tendancielle des prix du pétrole et du gaz est à moyen terme une certitude, le développement du bois énergie est un choix de développement durable.

Il suppose bien sûr de ne pas oublier la hiérarchie des usages du bois : un m³ de bois valorisé par le sciage ou la trituration crée plus de valeur ajoutée et d'emploi que l'énergie. Il s'agit donc, pour l'approvisionnement de ces installations, de chercher à valoriser de la matière ligneuse actuellement inutilisée, et non de déplacer des usages existants.

La valorisation des déchets ligneux inutilisés dans les entreprises de la filière et de la récupération étant proche de son terme possible, l'enjeu actuel en matière d'approvisionnement est la récolte de produits ligneux actuellement abandonnés en forêt : rémanents d'exploitation, houppiers, biomasse résiduelle. Leur abandon en forêt résulte actuellement de leur coût de mobilisation trop élevé par rapport à la valorisation possible, alors que cet abandon est lui aussi souvent générateur de coûts de remise en état avant régénération. Les efforts doivent donc porter à la fois sur la filière de mobilisation (récolte ou collecte mécanisée, broyage, transport), et sur la valorisation maximale. L'intervention de fonds publics, justifiée par l'intérêt collectif de l'opération, devrait se concentrer sur ces actions.

Les axes prioritaires d'une politique de développement du bois énergie sont les suivants :

— la poursuite de la modernisation du secteur domestique, à volume stable, en gagnant sur la performance énergétique et environnementale et sur la distribution,

— le développement rapide de la mobilisation des plaquettes forestières, pour passer de 200 000 m³ actuellement à 3 à 4 Mm³ par an en 2010,

— un effort intense de formation auprès des acteurs de la filière-bois, des collectivités, et des opérateurs énergétiques.

En matière de politiques publiques, justifiées par les enjeux énergétiques globaux, les actions à mener sont les suivantes :

- *des mesures fiscales, dont la TVA à 5,5 % sur les réseaux de chaleur, pour éviter la distorsion de concurrence en faveur des autres énergies.*
 - maintenir, tant que le cours du pétrole reste inférieur à environ 40 \$ par baril, un effort financier de l'État et des Régions pour la recherche, le développement, et l'aide au financement des investissements dans les chaufferies collectives ou industrielles innovantes,
 - porter les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de biomasse à un niveau qui permettrait de rentabiliser les investissements de cogénération,
 - mettre fin à la distorsion des taux de TVA sur les réseaux de chaleur : les abonnements au gaz ou à l'électricité sont taxés à 5,5 %, alors que les réseaux de chaleur, assimilés à une prestation de service, le sont à 19,6 %. Cette distorsion de concurrence sans justification réelle incite à la consommation d'énergies fossiles émettrices nettes de CO₂, contrairement au bois, et contrecarre le soutien public aux réseaux de chaleur alimentés par des chaudières à bois,
 - pérenniser et renforcer les mesures fiscales (crédit d'impôt et TVA réduite) en faveur des équipements domestiques de production d'énergie renouvelable.

Au cours actuel du pétrole, certainement non durable, la promotion du bois énergie nécessite un soutien public actif sur certains investissements, et sur la collecte de déchets forestiers. Il appelle aussi certaines mesures fiscales. Il s'agit d'un réel choix politique de développement durable, dont le retour sur investissement pour la collectivité est très important. Les résultats acquis depuis quelques années démontrent la crédibilité d'une telle politique.

